

**COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2021 DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE  
D'AGENT DE MAÎTRISE  
pour la spécialité «Environnement, hygiène»**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2021 les concours externe et interne d'agent de maîtrise dans la spécialité «Environnement, hygiène» en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Postes	Candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents aux deux épreuves (%)	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
EXTERNE	20	77	52 (67.53 %)	32.47 %	11.38/20	10/20
INTERNE	28	202	154 (76.24 %)	23.76 %	9.20/20	10/20
TOTAL	48	279	206 (73.84 %)	26.16 %	-	-

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	35	34 (97.14 %)	11.58/20	20 (38.46 %)
INTERNE	64	63 (98.44 %)	11.92/20	28 (18.18 %)
TOTAL	99	97 (97.98 %)	-	48 (23.30 %)

## STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

CDG des Landes	CDG partenaires	Autres
18 (6.45 %)	227 (81.36 %)	34 (12.19 %)

➤ **Genre :**

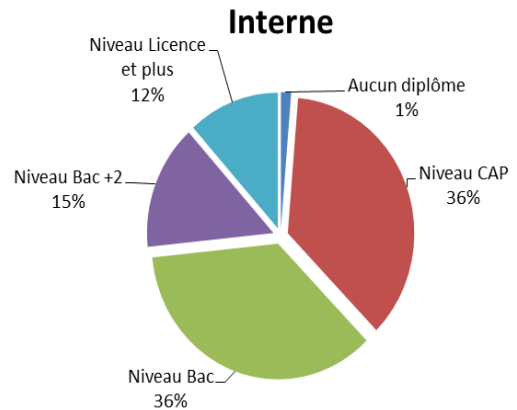
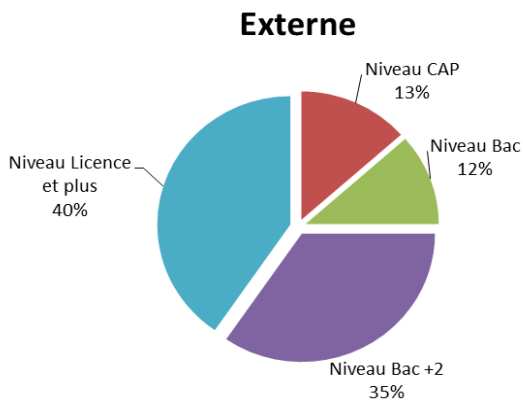
Hommes	Femmes
172 (61.65 %)	107 (38.35 %)

Une large majorité des candidats est issu des départements relevant du périmètre de la région.

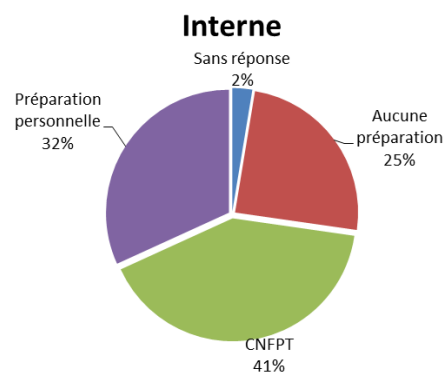
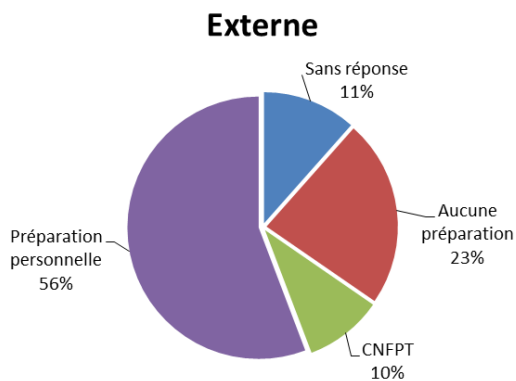
➤ **Niveau de diplôme des candidats présents :**

Le concours externe est ouvert aux candidats qui sont titulaires de deux diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

17 candidats qui n'étaient pas en possession de ces diplômes ont bénéficié d'une équivalence de diplôme en fonction du niveau de leur formation ou de leur expérience professionnelle.



➤ **Préparation des candidats présents :**



## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose de 2 épreuves écrites d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

### ➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE
<p>1- Une épreuve écrite consistant en la <b>résolution d'un cas pratique</b> exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><b>(durée : deux heures ; coefficient 3)</b></p>	
<p>2- Des problèmes d'application sur le programme de <b>mathématiques</b></p> <p><b>(durée : deux heures ; coefficient 2)</b></p>	<p>2- Une épreuve consistant en la <b>vérification au moyen de questionnaires</b> ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.</p> <p><b>(durée : deux heures ; coefficient 2)</b></p>

Les notes pour ces épreuves se répartissent de la manière suivante :

	EXTERNE	INTERNE
Cas pratique	de 06.10/20 à 19.20/20	de 01.90/20 à 18.45/20
Mathématiques	de 03/20 à 17.81/20	
Questionnaire		de 02.50/20 à 16.44/20

		Pourcentage de notes éliminatoires (inférieures à 5/20)	Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
EXTERNE	Cas pratique	-	65.38 %	11.57/20
	Mathématiques	9.62 %	59.62 %	11.09/20
INTERNE	Cas pratique	12.99 %	42.21 %	09/20
	Questionnaire	5.84 %	50 %	9.64/20

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

➤ Observations des correcteurs :

- Mathématiques :

Le sujet a été jugé intéressant et adapté au niveau du concours avec des thèmes variés.

La partie Géométrie a été exécutée de manière assez satisfaisante.

Le niveau est globalement assez hétérogène.

- Cas pratique :

Le sujet s'inscrit bien dans les compétences qu'une collectivité peut attendre d'un agent de maîtrise. Cependant, le nombre de documents a pu déstabiliser certains candidats.

Ainsi, la première partie concernant les tâches organisationnelles et d'entretien de bâtiment a été assez bien maîtrisée, la seconde partie, concernant l'hygiène et la sécurité, moyennement et la troisième plus difficilement.

Le niveau est globalement très moyen dans l'ensemble avec des copies très faibles et d'autres très bonnes.

- Questionnaire :

Le sujet est adapté en qualité et en longueur et est relativement facile à traiter.

Pour autant, le niveau reste assez moyen voire faible.

Les très bonnes copies sont rares.

Beaucoup de fautes d'orthographe ont été relevées.

Dans certaines copies, l'intégralité des questions n'a pas été traitée.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours.  
Le jury s'est réuni le 25 février 2021 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ L'épreuve d'admission :

Les entretiens se sont déroulés les 27, 28 avril et 5 mai 2021 à Mont de Marsan.

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<p><b>Un entretien</b> visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité .</p> <p><b>(durée : quinze minutes ; coefficient 4).</b></p>	<p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.</p> <p><b>(durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).</b></p>

Les notes se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Ecart des notes	de 4.75/20 à 17/20	de 5/20 à 17/20
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10/20	55.88 %	74.60 %
Moyenne	10.65/20	11.27/20

Lors des épreuves d'entretien, les membres du jury ont évalué le candidat sur :

- La présentation de son parcours de formation et de son expérience professionnelle (concours interne)
- La capacité à s'intégrer dans son environnement professionnel (concours externe)
- L'aptitude à exercer les missions : domaines d'intervention, niveau de responsabilité, capacité à se projeter sur les nouvelles missions, notions élémentaires en matière de budget et de marchés publics...
- L'aptitude en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C : compétences relationnelles, outils d'organisation et de planification, communication, management, évaluation, gestion des conflits...
- Les connaissances de l'environnement territorial : les grands principes de la fonction publique territoriale, le fonctionnement des collectivités territoriales ...
- Les connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité
- La motivation : préparation au concours, formations, projet professionnel, intérêt pour le service public et la fonction publique territoriale, sensibilisation à l'actualité ...

➤ Observations des membres du jury

Lors des entretiens du concours interne, certains exposés trop scolaires n'ont pas clairement mis en valeur le projet professionnel du candidat, ni ses missions.

Quelques candidats se sont très bien préparés notamment sur les connaissances du milieu institutionnel et professionnel.

Le 4 mai 2021, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Le seuil d'admission du concours externe a été fixé à 11.58/20 et celui du concours interne à 11.92/20 ; ce qui a permis de pourvoir l'intégralité des postes ouverts sur chaque voie d'accès.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à  
Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, Monsieur Christian DUCOS